COMMUNE DE LONGEVELLE SUR DOUBS
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Longevelle sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Longevelle sur Doubs, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8
Etaient présents : MM. ANEDDA Floriane – CHAVEY David - CLIMENT Benjamin – DUMOULIN Sandrine - FRESARD Maxime – GIRARDOT Pierre-Aimé – GUEUTAL Didier – HELET Christine - MORENO Christine - MUGNIER Sarah – SILVANT Hervé - TUETEY Éric
Absents excusés : CALBET Alexandra procuration à CHAVEY David – GIRARDOT Mathieu procuration à MUGNIER Sarah – PETREMANT Charlotte -
En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GUEUTAL Didier a été nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 03/09/2026.

Ordre du Jour :
1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/07/2026
2 – Renouvellement ligne de trésorerie pour les travaux de rénovation énergétique de l'école – délibération N° 2026/32
3 – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) – délibération N° 2026/33
4 – Effectifs à la rentrée scolaire 2026
5 – Présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de PMA
6 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération
7 – Informations Commissions Communales
8 – Informations travaux en cours
9 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22/07/2026
Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 22 juillet 2026.

2 – Renouvellement ligne de trésorerie pour les travaux de rénovation énergétique de l'école – délibération N° 2026/32
Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 9 septembre 2025, le Conseil Municipal avait souscrit une ligne de trésorerie pour les travaux de rénovation énergétique à l'école et, dans l'attente des subventions attendues pour ces travaux, il y a nécessité de renouveler cette ligne de trésorerie, en substitution de la précédente qui arrive à échéance le 11/09/2026.
Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Objet : Travaux de Rénovation énergétique de l'école
- Montant du crédit de trésorerie : 600 000,00 €
- Durée du contrat : 12 mois
- Index = Indice de référence : Euribor 3 mois + marge 0,80 % (soit à titre indicatif au 03/09/2026 : 2.655 % + 0.80 % = 3.455 %).
- Marge : 0.80 %
- Montant de la commission d'engagement : 0,14 % soit 840,00 €, payable à la mise en place de la ligne
- Périodicité retenue : trimestrielle
- 5 tirages maximum par an d'au moins 15 000,00 € unitairement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

3 – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) – délibération N° 2026/33
Le Maire :
- expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH),
- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et vu l'article 1406 bis du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'instituer la Taxe sur le Vacance des Locaux d'habitation,
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4 – Effectifs à la rentrée scolaire 2026

L'effectif à la rentrée scolaire de septembre 2026 est de 90 élèves dont 25 enfants de Beutal :

PS – MS : 23
GS – CP : 21
CE1 – CE2 : 21
CM1 – CM2 : 25.

5 – Présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de PMA

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Pays de Montbéliard Agglomération.
Le Conseil Municipal prend acte.

6 – Informations Pays de Montbéliard Agglomération

Le prochain conseil communautaire se tiendra le 24 septembre 2026 à 18 h 30.

7 – Informations Commissions Communales

Commission vie associative – sports – loisirs – culture

- Remise des cartes avantages jeunes le vendredi 11 septembre 2026 à 17 h 30 à la mairie.
- Un dimanche à la chasse le dimanche 11 octobre 2026 – RDV au chalet de chasse à 8 h.
- Réunion des associations le vendredi 16 octobre 2026 à 18 h à la mairie.
- Marche pour « Octobre rose » le samedi 3 octobre 2026 départ à 18 h de la salle des fêtes.

Commission fêtes et cérémonies

- Inauguration du bar restaurant « le Chalut » le vendredi 11 septembre 2026 à 19 h.
- Goûter des anciens à la petite salle des fêtes le samedi 17 octobre 2026 à 14 h 30.
- Repas de la commune le samedi 05 décembre 2026 à 12 h à la salle des fêtes.
- Vœux du Maire le vendredi 8 janvier 2027 à 18 h à la salle des fêtes.

Commission bois forêt

- Vente de bois le 1er septembre 2026 :

Parcelles 17 et 20 à Piguet Bois de Villersexel : 9 277 €
Parcelles 28 et 42 à Bois Energies Alsace de Cernay : 14 336 €

Commission environnement – cadre de vie – patrimoine

- Réunion le lundi 21 septembre 2026 à 15 h 30 à la mairie – espace sans tabac

8 – Informations travaux en cours

- Information concernant l'avancement des travaux de rénovation énergétique à l'école.

9 – Questions diverses

- Le Maire présente au Conseil Municipal deux déclarations d'intention d'aliéner. Concernant ces ventes, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption.
- L'opération brioches au profit de l'ADAPEI aura lieu du 17 au 19 septembre 2026.

Les délibérations 2026/32 à 2026/33 ont été examinées au cours de cette séance.

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la Mairie le 10 septembre 2026.

La séance est levée à 20 h 00.

Le secrétaire de séance,
Didier GUEUTAL.

Le Maire,
Pierre-Aimé GIRARDOT.

MAIRIE de LONGEVELLE-SUR-DOUBS (Doubs) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE